



HAL
open science

La figure de l'oracle dans les discours sur la surveillance numérique

Jacques G. Henno

► **To cite this version:**

Jacques G. Henno. La figure de l'oracle dans les discours sur la surveillance numérique. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2016, Tendances contemporaines en communication organisationnelle, 9, 10.4000/rfsic.2532 . hal-02527483

HAL Id: hal-02527483

<https://hal.science/hal-02527483>

Submitted on 1 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Jacques Henno est doctorant (troisième année) en Sciences de l'Information et de la Communication, Laboratoire EA 4246 PREFIcs, Rennes 2, Université Européenne de Bretagne. Il étudie les motivations qui nous poussent à laisser se constituer un double numérique de nous-mêmes, alors que ces traces peuvent être utilisées à des fins de surveillance comportementale et policière.

Titre : La figure de l'oracle dans les discours sur la surveillance numérique

Résumé :

Dans le cadre d'un programme de recherche sur la question du double numérique que nous sommes en train d'élaborer, nous nous interrogeons sur l'absence de critiques vis-à-vis de l'efficacité des programmes de surveillance de ces doubles numériques mis en place par les gouvernements occidentaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Malheureusement, l'actualité nous rappelle trop régulièrement combien il est difficile de prévoir des attentats et que ces programmes de surveillance sont donc, hélas, inopérants. Nous formulons l'hypothèse qu'une des raisons qui expliquent cette absence de critiques est qu'il faut considérer ces programmes de surveillance comme des discours oraculaires.

Abstract

As part of a research on the issue of data double we are developing, we wonder about the absence of criticism of the effectiveness of the digital monitoring programs set up by Western governments to fight terrorism. The news regularly reminds us how difficult it is to predict those attacks and that these surveillance programs are unfortunately ineffective. We hypothesize that one of the reasons for this lack of criticism is that these monitoring programs must be considered as oracular speech.

Mots-clés :

double numérique, trace, discours oraculaires, gouvernementalité algorithmique, figure de l'oracle

Key-words:

data double, trace, oracular speech, algorithmic governmentality, figur of the oracle

Introduction

Jacques Perriault a proposé dès 2003 « la notion de “double numérique” pour caractériser l'ensemble des données que les systèmes d'information recueillent stockent et traitent pour chaque individu, à partir de ses multiples actions via les ordinateurs et les réseaux de télécommunication » (2009, p. 15). Ce concept de double numérique est bien sûr lié aux concepts de signes, d'empreintes, de traces, d'indices, de traces numériques, d'homme trace (Galinon-Méléneq, 2011 et 2013) ... En 1994, les premiers doubles numériques ont été utilisés par les acteurs de l'économie numérique pour anticiper les intentions commerciales des individus visitant des sites Internet (« un dispositif appelé cookie, ou magic cookie, a été créé pour stocker l'information sur l'ordinateur client lors d'un échange d'informations » (Harter, 1996, p. 92)). Dès février 1996, un article du quotidien financier britannique Financial Times révélait leur existence. De très nombreuses critiques, pointant les menaces que faisaient peser ces « mouchards » sur la vie privée, s'en suivirent. Pourtant, les cookies n'étaient rien à côté des utilisations sécuritaires à venir des doubles numériques.

Après les attentats terroristes perpétrés à New York et Washington le 11 septembre 2001, nos traces numériques ont soudain revêtu un intérêt sécuritaire. L'administration fédérale des Etats-Unis a lancé, avec l'aide d'entreprises commerciales spécialisées dans la collecte de données marketing ou financières (Acxiom, LexisNexis...), le projet d'un programme de surveillance totale, le « Total Information Awareness » (TIA) - système de surveillance totale des informations - destiné à intégrer toutes les données possibles dans une base de données afin d'empêcher des attaques terroristes avant qu'elles ne se produisent » (Ceyhan, 2004, p. 118)¹. Il s'agissait, entre autres, d'utiliser les doubles numériques pour anticiper les intentions criminelles des terroristes : collecter des données, les « fouiller » à l'aide de

¹ Pour plus d'informations sur ce projet de TIA (Total Information Awareness - système de surveillance totale des informations) on pourra lire : Jacques Henno, *Tous fichés : l'incroyable projet américain pour déjouer les attentats terroristes*, Paris, Éd. SW-Télémaque, 2005, 222 p.

logiciels de data mining (fouille de données) pour y détecter les signes avant-coureurs de la préparation d'attentats terroristes : « Des ordinateurs passeraient au crible une immense masse de données hétérogènes – télécommunications, relevés bancaires, registres administratifs, etc. – à la recherche de “signatures de comportement terroriste” » (Chamayou, 2015, p. 23). Il a cependant fallu attendre les révélations d'Edward Snowden en juin 2013 pour que le grand public prenne conscience que la NSA (National Security Agency, l'agence de surveillance électronique des Etats-Unis) tentait de collecter, le plus souvent dans la plus totale illégalité et à notre insu, dans le monde entier et avec des moyens considérables, les traces que nous disséminons lorsque nous utilisons des artefacts numériques. De telles utilisations, à des fins sécuritaires, des doubles numériques ont un impact sur la vie privée des citoyens et, partant, sur la vie démocratique d'un pays. Les conséquences de ces pratiques sur les libertés individuelles ont été maintes fois dénoncées par de très nombreux observateurs (journalistes, philosophes, défenseurs des droits de l'homme...). « Dès lors que le gouvernement surveille tous les faits et gestes des individus, la simple organisation de mouvements de dissidence devient compliquée à mettre en œuvre. Mais la surveillance de masse éradique aussi la dissidence à un niveau plus profond et plus important : dans les esprits mêmes. L'individu s'exerce alors à penser uniquement en s'alignant sur ce qu'on attend et exige de lui » (Greenwald, 2014, p. 249). Ces critiques n'ont pas empêché de nombreux gouvernements européens élus démocratiquement de tenter de se doter d'outils de collecte des doubles numériques comparables à ceux utilisés par la NSA. Pour faire taire les opposants, la plupart de ces gouvernements ont fait modifier la législation de leur pays. Ces programmes d'« écoute » sont désormais inattaquables sur le plan juridique. Il existe même des programmes d'échanges de données entre pays, parfois à l'échelle d'un continent, comme en Europe. « La tendance est toutefois à l'euphémisation [...] [celle-ci] est soutenue par le Parlement européen » (Blandin-Obernesser, 2014, p. 149). La presse se fait régulièrement l'écho d'échange d'informations entre les services d'écoute américains et européens².

Absence de critique vis-à-vis de l'efficacité des programmes de surveillance électronique

Il existe cependant un autre moyen de remettre en cause ces politiques de collecte massive de données : contester leur efficacité prédictive. Très vite, des voix se sont élevées pour contester l'utilité de ces programmes, y compris de la part d'experts travaillant pour de très grandes entreprises de services informatiques américaines qui auraient eu pourtant tout intérêt, sur un plan commercial et financier, à collaborer, sur ces projets, avec les agences fédérales de Washington. Voici, par exemple, ce qu'en disait Jeff Jonas, un des directeurs scientifiques d'IBM : « Bien que le data mining possède de nombreuses applications intéressantes, il n'est pas approprié au problème de la découverte des terroristes » (Jonas et Harper, 2006, p. 1). Des critiques similaires sont également apparues à l'étranger, de la part d'informaticiens : « Il est clair que le data mining, pour empêcher le terrorisme, est une catastrophe. » (Worthen, 2006). Mais aussi de parlementaires : « L'Assemblée [parlementaire du Conseil de l'Europe] observe que, d'après des études indépendantes réalisées aux Etats-Unis, les opérations de surveillance massive ne semblent pas avoir contribué à prévenir les attentats terroristes, contrairement à ce qu'affirmaient autrefois les hauts responsables des services de renseignement. Au contraire, des ressources qui pourraient servir à prévenir des attaques sont redirigées vers la surveillance massive, laissant des personnes potentiellement dangereuses libres d'agir. » (Gale, 2015).

Les attentats survenus, hélas, en Europe ces derniers mois confirment l'inefficacité des programmes de surveillance. Dans l'article « Dans la Tête de la NSA [l'agence de surveillance électronique américaine] », le philosophe Grégoire Chamayou a ainsi résumé la dangerosité même des « instruments de suspicion réticulaire élaborés par la NSA » (Chamayou, 2015, p. 33) : « La stratégie états-unienne, dans le style hyper-technologique qui la caractérise, fait le pari de la “suprématie informationnelle”. Mais un régime qui mise de façon prépondérante sur des systèmes de télé-détection électronique, et dont, en définitive, “les services de sécurité en viennent à considérer comme plus crédible un profil Facebook que l'individu censé se cacher derrière”, se rend aussi très vulnérable. » (*Ibid.*, p. 33).

Ces programmes sont inefficaces, voire dangereux. Dès lors, nous pourrions nous attendre à les voir régulièrement critiqués par les défenseurs des libertés, les lanceurs d'alerte, les mass média. Or il n'en est rien. Ainsi, sur le site de l'association française La Quadrature du Net, qui se présente comme une « association de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet », intervenant « notamment dans les débats concernant la liberté d'expression, le droit d'auteur, la régulation du secteur des télécommunications ou encore le respect de la vie privée », impossible, malgré nos

² Extrait d'un article du quotidien L'Opinion : « “Nous sommes informés directement et indirectement de menaces qui concerneraient nos implantations à l'étranger, voire nos ressortissants, menaces venant d'Al-Qaïda”, a expliqué le président François Hollande lors de sa visite à Auch (Gers). “Directement et indirectement”, comme le précise le chef de l'Etat, cela signifie, d'une part, que la DGSE a, elle aussi, recueilli de telles informations, et d'autre part, que les Etats-Unis ont partagé les leurs avec leurs alliés. D'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou la Norvège ont d'ailleurs pris des précautions similaires. » Jean-Dominique Merchet, « Terrorisme : les écoutes peuvent, aussi, permettre d'éviter des attentats », *L'Opinion*, 6 août 2013, consulté en ligne le 22 mars 2016 : <http://www.lopinion.fr/6-aout-2013/terrorisme-ecoutes-peuvent-aussi-permettre-d-eviter-attentats-2742>

recherches, de trouver une contestation de l'efficacité des programmes de surveillance, par ailleurs critiqués pour leurs atteintes au respect de la vie privée³. Au contraire, il se trouve certains défenseurs des droits de l'homme pour affirmer que la surveillance de masse va devenir de plus en plus utile : « La surveillance numérique va également devenir moins chère et plus efficace. » (Wong, 2014). Même un lanceur d'alerte comme Edward Snowden, n'a jamais, à notre connaissance, remis publiquement en cause l'efficacité de ces programmes⁴. De même, le journaliste Glenn Greenwald, à qui Edward Snowden avait réservé l'exclusivité de ses révélations en juin 2013, ne consacre, dans son livre « Nulle part où se cacher. L'affaire Snowden par celui qui l'a dévoilée au monde, de nouvelles révélations », que quatre pages, sur les 359 que compte son ouvrage, à l'efficacité de ces programmes⁵. Nous nous proposons de rechercher les causes de cette absence, dans le grand public et les médias, de critique vis-à-vis de la surveillance numérique, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Avec la gouvernementalité algorithmique, l'information tombe du ciel...

Nous pensons qu'un des éléments de réponse peut sans doute être trouvé dans la nature même de ces algorithmes prédictifs, où « le futur du passé est prédit par le passé de ceux qui lui ressemblent » (Cardon, 2015, p. 34). Ils s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large, celui de la gouvernementalité algorithmique : « Le datamining, articulé à des finalités de profilage (quelles qu'en soient les applications), reconstruit, suivant une logique de corrélation, les cas singuliers émettés par les codages, sans pour autant les rapporter à aucune norme générale, mais seulement à un système de rapports, éminemment évolutifs, entre diverses mesures, irréductibles à aucune moyenne. » (Rouvroy et Berns, 2013, p. 166). Ce qui permet à ces mêmes Antoinette Rouvroy et Thomas Berns d'affirmer, juste après, que « la gouvernementalité algorithmique rompt avec l'origine conventionnelle de l'information statistique, telle que décrite par Alain Desrosières (1992, p. 132) : **L'information ne tombe pas du ciel** comme pur reflet d'une "réalité" antérieure à elle. » (Rouvroy et Berns, 2013, p. 167) (les gras sont de nous). Autrement dit, si nous suivons bien Rouvroy et Berns, avec la gouvernementalité algorithmique, l'information tombe du ciel... Nous émettons l'hypothèse que l'absence de critique vis-à-vis de ces programmes de surveillance peut s'expliquer par la figure de l'oracle. Ces programmes ne doivent pas être considérés comme des outils prédictifs, mais comme des outils oraculaires, des outils qui délivrent un discours oraculaire : un discours qui est accepté, à condition qu'il respecte certaines règles, par une communauté (population d'un pays, instances dirigeantes...), pour « énoncer le futur », procurer « constance et stabilité » « dans les moments d'incertitude et de danger » (Colonomos, 2014, p. 32).

Nous nous proposons de rechercher dans la littérature scientifique les caractéristiques communes :

- à la nature même des discours oraculaires,
- aux lieux qui affirment accueillir un discours oraculaire,
- aux discours politiques et institutionnels qui présentent et défendent les qualités des oracles,
- aux communautés qui utilisent les discours oraculaires pour stabiliser leur « vivre ensemble »,
- aux époques qui recourent aux discours oraculaires.

Une fois recueillies ces caractéristiques communes, nous nous proposons de vérifier si elles peuvent s'appliquer aux programmes de surveillance numérique ou en tout cas aux représentations qui en sont faites dans les discours médiatiques ou gouvernementaux.

3 Dans un communiqué publié le 1er avril 2015, La Quadrature du Net, regrette juste, au sujet du projet de loi relatif au renseignement, qui était alors examiné en commission des lois de l'Assemblée nationale, la « légalisation générale des pratiques auparavant illégales des services de renseignement, sans contrôle ni discussion publique de leurs efficacité et finalités [...] ». <http://www.laquadrature.net/fr/agissons-contre-le-projet-de-loi-de-surveillance> consulté le 23 mars 2016.

4 Nous avons bien trouvé sur le site d'informations russe www.rt.com, financé par le gouvernement Poutine, une citation attribuée à Edward Snowden : « If these programs aren't keeping us safe, and they're making us miss connections — vital connections — on information we already have, if we're taking resources away from traditional methods of investigation, from law enforcement operations that we know work, if we're missing things like the Boston Marathon bombings where all of these mass surveillance systems, every domestic dragnet in the world didn't reveal guys that the Russian intelligence service told us about by name, is that really the best way to protect our country? Or are we — are we trying to throw money at a magic solution that's actually not just costing us our safety, but our rights and our way of life? » [rt.com](http://www.rt.com) affirme que cela fait partie de passages censurés par la chaîne de télévision américaine NBC, lors d'une interview de quatre heures donné par Snowden à cette chaîne de télé et diffusé le 28 mai 2014. Impossible à vérifier. <https://www.rt.com/usa/162576-nbc-snowden-september-attack/> consulté le 23 mars 2016.

5 Et encore sa principale critique porte sur le fait qu'un tel programme de surveillance aurait pu être tout aussi « efficace », mais en étant moins intrusif et donc légal ! « L'utilité de ce programme de collecte en vrac a été fortement exagérée. Il nous reste à recevoir une preuve quelconque qu'il soit d'une utilité réelle, et vraiment incomparable en matière de protection de la sécurité nationale. En dépit de nos demandes réitérées, la NSA n'a fourni aucune preuve d'une quelconque circonstance où elle ait utilisé ce programme pour examiner des relevés téléphoniques qu'elle n'aurait pu se procurer en s'appuyant sur une ordonnance ordinaire d'un tribunal ou à une autorisation d'urgence. » (Greenwald, 2014, pp. 285-286).

Qu'est-ce qu'un oracle ?

Les paragraphes qui suivent, consacrés à la description des caractéristiques d'un oracle, constituent une tentative de parcours synthétique dans les travaux de recherche rassemblés en bibliographie et ne proposent donc pas une recherche originale. Pour connaître les caractéristiques des oracles, nous nous intéresserons tout particulièrement à l'oracle d'Apollon à Delphes, car il était sans doute « le plus important et [celui] sur lequel nous avons le plus d'informations » (Bowden 2005, p. 6) : « Apollon était la divinité oraculaire *par excellence*. » (Käppel et Pothou, 2015, p. 13). Il existe cependant des perceptions assez différentes de l'oracle de Delphes et en particulier de son questionnement dans un contexte politique, selon que l'on prend comme source la tradition littéraire (Hérodote, Thucydide, Pausanias le Périégète, Cicéron...) ou, comme le fait, par exemple, Pierre Bonnechere (2013), uniquement les textes épigraphiques, c'est-à-dire les inscriptions lapidaires mises à jour sur place par les archéologues.

L'oracle peut d'abord se définir par ce qu'il n'est pas : « une prophétie » (Heintz 1997, p. 13), « une divination libre » (Bouché-Leclercq 2003, p. 435), c'est-à-dire un sacerdoce divinatoire individuel, comme celui exercé par les devins⁶. L'oracle peut ensuite se définir parce qu'il est. Jean-Georges Heintz le résume ainsi : « L'oracle [est] sollicité, en un lieu et un temps donnés et selon des techniques mantiques appropriées. » (*Op. cit.*, p. 12). « Pour constituer cette personnalité complexe qu'on appelle un oracle, il faut trois éléments essentiels : un dieu inspirateur ; un sacerdoce qui soit lui-même ou qui gouverne l'organe de l'inspiration divine ; et un lieu où la tradition ait enraciné les rites prophétiques » (Bouché-Leclercq 2003, p. 431).

L'oracle est d'abord un lieu, un sanctuaire où l'on peut parler avec le surnaturel : « Je considère l'oracle comme un lieu où l'on se rend pour établir un type spécial de contact avec le surnaturel. » (Curnow, 2004, p. 1). Ce lieu n'a pas été choisi au hasard, il a été désigné par les dieux. Apollon lui-même aurait fondé le sanctuaire de Delphes. Apollon, désireux d'établir un oracle pour guider les hommes, tua avec son arc un serpent nommé « Python », fils de Gaïa (la Terre) et qui était gardien d'un oracle consacré à Gaïa, établi au pied du mont Parnasse. « La fondation de l'oracle est décrite par trois anciens auteurs : l'auteur de l'Hymne homérique à Apollon, Eschyle dans le prologue des Euménides, et Euripide dans un chœur, dans Iphigénie en Tauride » (Parke, 1939, p. 6)⁷.

C'est aussi un lieu « en marge », éloigné des centres de pouvoir habituels, c'est-à-dire des lieux où les hommes sont livrés à eux-mêmes. « Cette distance, ou d'autres éléments (cours d'eau à franchir), introduit une séparation symbolique » (Polignac 1984, p. 33). « Le sanctuaire extra-urbain paraît donc dressé comme un rempart symbolique contre le domaine de l'indifférencié, du désordonné et de l'éphémère, où dominent les conjonctions anormales, placées sous le signe de la ruse et de la violence non institutionnalisée » (*Ibid.*, p. 44).

Il s'agit également d'un lieu « excessif », où les visiteurs n'hésitent pas à offrir aux dieux des objets réalisés avec des matériaux rares et donc chers, comme le bronze : « Il y a eu une tendance à supposer que l'offrande de bronze à grande échelle impliquait que les ressources ont été à nouveau abondantes après une longue période de pénurie. Je suggère plutôt que le huitième siècle a été la période où [...] les aspirations sociales ont dépassé les ressources disponibles. » (Morgan 1990, p. 202-203).

Ce lieu a fait des émules : « Les contacts entre des états arrivés à des niveaux de développement politique comparables ont joué un rôle positif dans la dissémination d'institutions sociales et politiques comparables dans une large région. » (*Ibid.* p. 203). Du coup, ce lieu s'est retrouvé en réseau avec d'autres sanctuaires : « la croissance du réseau des sanctuaires inter-cités [...] était devenue une caractéristique de la vie grecque vers la fin de la période archaïque. » (*Ibid.*, p. 233).

6 Si, comme les responsables des lieux oraculaires, les devins « paraissent jouir d'un statut élevé » (Lévy 1997, p. 346), en exerçant « une fonction officielle » (*Ibid.*, p. 347), ils s'en différencient car ils possèdent « une techné qui [leur] permet de connaître l'avenir » (*Ibid.*, p. 348). « Chez les Grecs, [cette techné] est surtout fondée sur l'interprétation des sacrifices divinatoires. » (*Ibid.*, p. 348). Le devin est un technicien qui « est plus le maître d'une technique qu'un prophète inspiré » (*Ibid.*, p. 349), « le devin se contentant d'interpréter les signes en vue d'une action ou d'une abstention immédiates » (*Ibid.*, p. 357).

7 « The Homeric Hymne compounded by a rhapsode out of various earlier lays contained as one section, 'how, far-darting Apollo, you first went through the earth seeking an oracle-centre for men.' The vigorous god descends from Mount Olympus through Northern and Central Greece till he finds the place 'at Crisa under snowy Parnassus.' First Apollo lays out his temple and then at a fair-flowing spring beside it he slays a she-serpent. The name of the site—Pytho—is said to be derived from the rotting corpse of the monster » (Parke 1939, p. 6) Our second account of the origin is put by Aeschylus into the mouth of the Pythia herself. [...] Then the Pythia's narrative describes how Apollo came from Delos in peaceful and civilizing progress to occupy his prophetic temple. » (*Ibid.*, p. 7) « This third and violent tradition is represented best in the chorus of Euripides where it suits the action of the play to glorify Apollo without much heed to right or dignity. We are told in colourful phrases how after his birth on Delos his mother, Leto, carried him to Parnassus where a serpent, a huge monster of Earth, ministered the oracle of the earth goddess. Him, while still a babe, still leaping in your dear mother's arms, you slew, O Phoebus, and mounted on the godlike oracle, and now sit on the golden tripod, on an undecieving throne, assigning to mortals the oracles from beneath your prophetic shrine, as neighbour to the Castalian streams and holding the hall midmost of the earth. » (*Ibid.*, pp. 7-8)

Ces lieux étaient des organisations à la fois étatiques et religieuses. « Les oracles étaient des institutions. » (Curnow, 2004, p. 2). Mais des institutions d'un genre particulier, puisqu'elles transmettaient aux profanes les révélations d'une divinité : « Il n'y a d'oracle que là où une corporation sacerdotale, consacrée au service d'une divinité déterminée, en un lieu déterminé, et investie d'une mission légitime aux yeux de la foi, transmet aux profanes, dans des circonstances et d'après des rites spécifiés par la tradition, les révélations de la divinité. » (Bouché-Leclercq 2003, p. 431). Il faut cependant replacer cette institution sacerdotale dans le contexte politique de l'époque en Grèce : « la polis [cité-État en Grèce antique] fixait, légitimait et modérait tout l'activité religieuse. » (Sourvinou-Inwood 2006, p. 15). Il s'agit donc d'une institution sacerdotale étatique, particulièrement à Delphes : « la fondation de l'oracle de Delphes marqua le début relativement précoce de l'implication de l'état dans le sanctuaire, et en fait, le processus de domination étatique semble avoir progressé plus vite qu'à Olympe et avoir été mené de façon plus exhaustive. » (Morgan 1990, pp. 193-194). Ce que confirme François de Polignac : « L'organisation des cultes, l'édification des sanctuaires ne peuvent être antérieures à l'extension de l'autorité des premiers organes politiques sur la plus large fraction de la société. » (Polignac 1984, p. 156)

Une telle institution sacerdotale étatique ne pouvait donc que se retrouver prise dans le jeu des relations interétatiques et éventuellement partagée avec d'autres états. En fonction des liens entretenus avec telle ou telle cité-état, l'oracle était rendu accessible à ces voisins. Ce partage de l'oracle varia bien entendu au fil du temps, en fonction des intérêts géostratégiques des uns et des autres. « En 449, alors que ce qu'il est convenu d'appeler la "première guerre du Péloponnèse" était en cours, les Spartiates ont envoyé une armée en Phocide pour détacher Delphes de la ligue des Phocidiens, et en remerciement, les habitants de Delphes, désormais indépendants, attribuèrent aux Spartiates la promantie, le privilège de consulter l'oracle aux mêmes conditions que les habitants de Delphes, c'est-à-dire avant les autres étrangers. L'année suivante, une armée athénienne rendit Delphes à la Phocide, et les Athéniens se virent alors attribuer la promantie, probablement par la nouvelle équipe d'habitants qui gouvernait Delphes, mieux disposée envers Athènes et les Phocéens » (Bowden 2005, p. 136). Delphes était même le lieu d'une coopération regroupant plusieurs cités-Etats de Grèce, l'Amphictyonie, chargée principalement de l'administration du sanctuaire.

Autre particularité de l'institution oraculaire, elle est incarnée. À Delphes l'oracle s'incarne en la personne de la Pythie qui peut être considérée comme le simple « porte-parole du dieu qu'on est venu consulter » (Lévy 1997, p. 351), mais aussi comme un équivalent de ce dieu : « c'est le dieu qui parle à travers elle ; » (*Ibid.*, p. 353). « Le dieu Apollon est supposé parler à travers la prêtresse. » (Bowden 2005, p. 19). La Pythie est crue sur parole, car elle est incorruptible : « En tant que femme pauvre, généralement exclue de la vie publique à Delphes, elle avait peu de chance de savoir beaucoup de choses sur le monde grec en général ou sur ceux qui venaient la consulter en particulier, du coup elle n'était pas réellement en position d'influencer les événements. » (*Ibid.*, p. 25). Du coup, la Pythie n'a pas à se justifier : « on ne fait jamais appel au médium pour interpréter ses vaticinations. Ni la Pythie ni les prophètes ne sont invités à expliquer les oracles. » (Lévy 1997, p. 361).

Enfin, bien sûr, cette institution impose des rites qu'il faut respecter, à commencer par des sacrifices et un acte de purification. « Devant le temple il y avait un grand autel et ceux qui voulaient consulter l'oracle devaient sacrifier une chèvre. » (Bowden 2005 p. 21). Mieux valait en effet prendre ses précautions. « S'approcher d'un oracle, c'était s'approcher des pouvoirs du surnaturel et ce n'était pas un exercice à prendre à la légère. Il y avait des pouvoirs à craindre et les préparatifs d'une consultation en tenaient compte. Les éléments classiques de ces préparatifs devaient inclure un sacrifice et un acte de purification. Le sacrifice avait une double fonction. Premièrement, en le faisant (ou en le faisant faire en leur nom), les consultants cherchaient à mettre les dieux ou les morts dans une disposition favorable à leur consultation. Deuxièmement, le sacrifice était un prix à payer (mais pas toujours le seul) pour les services demandés. L'acte de purification pouvait prendre une simple forme rituelle ou comprendre un vrai bain » (Curnow, 2004, p. 5). L'eau devait donc être présente en quantité suffisante autour de l'oracle. « La présence d'une ou plusieurs sources semble avoir été un facteur déterminant lors du choix de plusieurs sites. Il y avait au moins deux raisons à cela. Premièrement, comme elles sortaient du sol, elles pouvaient être considérées comme fournissant un canal de communication avec les Enfers. Deuxièmement, elles étaient souvent utiles, si ce n'est essentielles, aux rituels purificateurs ou thérapeutiques » (*Ibid.*, p. 9). Et effectivement, à Delphes, « le jour de la consultation, la Pythie devait se purifier en se lavant à la fontaine de Castalie près du sanctuaire » (Bowden 2005, p. 18).

Paradoxalement, alors que l'oracle est un lieu tourné vers le futur, puisque c'est là qu'une communauté vient demander aux dieux ce qu'elle doit faire dans un très proche avenir, c'est aussi un lieu de mémoire : un lieu désigné, dans le passé, par les dieux et un lieu qui conserve une tradition établie depuis longtemps. « Il ne peut y avoir ni oracle, ni prophétie qui ne s'appuie, d'une manière ou d'une autre, sur la mémoire ? » interroge Jean-François Collange (1997, p. 6). Autre composante mémorielle : les discours des oracles étaient conservés pour une utilisation ultérieure. « Il y avait des recueils d'oracles écrits, certains conservés par les cités, d'autres circulant dans les mains de particuliers, qui pouvaient être consultés ou servir de références lors des débats politiques, et qui étaient considérés comme ayant été inspirés de façon divine » (Bowden 2005, p. 2).

L'oracle est une autorité qui articule le monde : elle trouve parfaitement sa place au sein de « la religion grecque [qui] est, avant tout, une façon d'articuler le monde, de structurer le chaos et de le rendre intelligible » (Sourvinou-Inwood 2006, p. 19). L'oracle est en effet « un Dieu qui s'exprime en Maître de l'avenir » (Collange, 1997 p. 7). Mais ce dieu ne s'exprime pas de son propre fait. L'initiative vient toujours des hommes. « Tout oracle est un dialogue, engagé sous l'égide d'une institution sacerdotale » (Champeaux 1997, p. 436). « Pour qu'il y ait oracle, il faut qu'il y ait demande de la part des hommes : interrogation, consultation, non seulement dans l'intériorité de la pensée, mais posée par la parole et accompagnée d'une action rituelle. L'oracle est une réponse à une question expressément formulée, qui suppose l'initiative humaine et une quête du fidèle vers le monde des dieux » (*Ibid.*, p. 407). Et, à la différence d'autres pratiques religieuses, une fois le dialogue amorcé par les hommes, les dieux répondent systématiquement et pratiquement sur le champ. « La plupart des pratiques religieuses étaient [...] essentiellement une relation à un seul sens : une fois le sacrifice réalisé, il n'y avait rien à faire si ce n'est attendre. Les oracles se distinguaient parce qu'ils constituaient un phénomène religieux à double sens. Bien que le sacrifice joua un rôle, généralement, dans la procédure, on s'attendait aussi à ce qu'il y ait une réponse immédiate ou au moins rapide » (Curnow, 2004, p. 2).

L'oracle constituait une autorité politique indiscutée car indiscutable. Il semble, en tout cas d'après les textes épigraphiques, que les consultations les plus nombreuses étaient celles formulées par les cités-états. « L'essentiel de l'activité des oracles les plus réputés provenait des consultations des états et non des consultations individuelles. C'est ainsi que l'on a pu parler de Delphes, en particulier, comme d'un quasi acteur politique » (Kearns 2012, p. 297). « Le premier type d'aides était une décision sur des problèmes politiques ou religieux (les deux étaient parfois difficiles à distinguer dans l'ancien monde). Là, l'oracle (toujours un dieu dans ce cas) était considéré comme la plus haute autorité d'un domaine particulier et sa réponse était considérée comme définitive » (Curnow, 2004, p. 3). La réponse de l'oracle était indiscutée, car indiscutable, tout simplement parce qu'il en avait été décidé ainsi avant même d'aller consulter l'oracle. « C'était un acte rationnel de consulter le dieu, un acte qui faisait partie d'une pratique politique [...] les citoyens grecs acceptaient de subordonner leur pouvoir décisionnel à l'oracle, et la réponse oraculaire devenait ainsi un ordre divin, à la fois placé au-dessus de la sphère politique et ayant autorité au sein de cette sphère. C'est un ordre accepté sans discussion, puisque le choix politique de d'obéir au dieu avait déjà été pris » (Bonnechere, 2013, pp. 378-379). Autrement dit, l'oracle agit comme outil d'objectivation d'une décision, qui, si elle avait été prise par de simples humains, aurait pu être sujette à discussion. Il s'agit d'« une institution mandatée par le divin qui joue les intermédiaires entre les états » (Roller, 2012, p. 307). « La divination peut être considérée comme un outil pour éliminer les troubles et pour une établir une opinion consensuelle en faveur d'une solution particulière à un problème compliqué » (Bowden 2005, p. 3).

Cependant, cette autorité « indiscutable » présente un risque. Comme nous l'avons déjà dit, il existe des perceptions assez différentes de l'oracle de Delphes selon que l'on prend comme source la tradition littéraire (Hérodote, Thucydide, Pausanias le Périégète, Cicéron...) ou les seuls textes épigraphiques (les inscriptions lapidaires retrouvées sur place). Les deux interprétations reposent, l'une comme l'autre, sur des démarches scientifiques. Mais la première a plus marqué, pour l'instant, le grand public, nous semble-t-il. Elle dit en effet que l'oracle s'exprimait de façon confuse. « [...] l'oracle, comme le bon auteur de mots croisés, a un malin plaisir à mettre sur la mauvaise piste » (Lévy, 1997, p. 364). Son discours devait donc être interprété : « Une fois que [le dieu] a répondu, notamment par le truchement de la Pythie, c'est à l'homme de conserver l'oracle et de l'interpréter avec toute sa subtilité. » (*Ibid.*, p. 365). Cette interprétation constituait un « jeu » qui semblait très ouvert. Mais dangereux. « L'interprétation des oracles apparaît comme un jeu intellectuel offert à tout le monde, jeu, qui chez Sophocle, deviendra un jeu tragique » (*Ibid.*, p. 364). L'oracle, censé prémunir des risques, devient ainsi, paradoxalement, une source de risques : « La consultation d'un oracle constitue à la fois une tentative de sécuriser les conséquences d'une décision et une reconnaissance explicite que le pouvoir de contrôle du consultant est limité. Dans de nombreux récits traditionnels sur la consultation des oracles [...], cette absence de pouvoir mortel est démontrée de façon explicite, lorsque le consultant est confronté à des réponses oraculaires spontanées, inattendues ou sous forme de devinettes. Dans ces récits, les oracles deviennent une source de risques et même de malheurs, lorsque le consultant, qui souvent ne comprend rien, tente de modifier son avenir et est embrouillé, trompé et induit en erreur par le destin. » (Eidinow, 2013, p. 239). Au contraire, les défenseurs de l'étude des seuls textes épigraphiques insistent sur le fait que la question que l'on souhaitait soumettre à l'oracle, mais aussi la réponse divine, respectaient un formalisme très strict. Ce qui excluait tout risque dans l'interprétation de la réponse. « On a retrouvé à Delphes le texte d'une question posée à l'oracle (dans une inscription mutilée d'époque impériale) et le texte de deux réponses faites par l'oracle à la ville de Cyzique au 11^e siècle av. J.-C. Ces textes confirment le témoignage d'une quarantaine d'autres découverts à travers tout le monde grec : on demandait à l'oracle s'il était ["meilleur et profitable"] de faire telle chose, ou de faire ceci ou cela, et l'oracle répondait qu'il était ["meilleur et profitable"] de faire ou de ne pas faire la chose en question, ou de faire ceci et non cela » (Amandry, 2000, p. 20). En revanche, les deux écoles s'accordent, nous semble-t-il, pour dire qu'il y avait de toute façon un risque dans le choix de la question. Si la question était mal choisie, la réponse de l'oracle ne servait pas à grand' chose : « [...] comme une communauté doit vivre avec les

conséquences de n'importe quelle réponse oraculaire, l'éventuel succès de n'importe quelle initiative devait dépendre des principes formulés avant la consultation. » (Bowden 2005, p. 3).

L'oracle est une pratique qui s'est étalée, selon Curnow, pendant seulement deux siècles de 1500 avant JC à 500 après JC (Curnow, 2004). Cette pratique est donc constitutive d'une société donnée : une société grecque en quête d'explications. « [Les oracles doivent être analysés] comme un système de signes. Un système de signes qui - en relation avec d'autres systèmes, ceux de l'écriture, des genres littéraires ou même des représentations figurées - constitue la culture d'une société donnée » (Heintz, 1997 p. 9). Or cette société devait affronter en permanence le changement, l'inconnu. « Par essence, l'oracle de Delphes devint pour beaucoup un outil pratique pour penser, argumenter et expliquer, dans le contexte d'un monde en perpétuelle évolution [...] » (Scott 2014, p. 286). C'est là que se jouait l'interprétation du monde. « C'était un endroit où se jouèrent, furent réfléchis et modifiés la plupart des événements qui comptèrent dans l'histoire de l'ancien monde » (*Ibid.*, p. 6) « C'était un endroit dans l'ancien monde qui obligea une grande partie de la société méditerranéenne à remettre en question ses hypothèses, ses interprétations et ses identités [...] » (*Ibid.*, p. 290). C'était une époque en proie à l'inquiétude qui se rassurait en pratiquant des rites divinatoires comme les oracles. Or les rites divinatoires visent à apaiser « l'inquiétude des individus, toujours avides de cumuler le pouvoir de tous les rites qui permettent de connaître et de conjurer l'inconnu » (Champeaux 1997, p. 438). Cette inquiétude, cette peur transparaissent dans les « moments de crise national » (Bowden 2005, p. 36) qui amenaient les Grecs à consulter l'oracle de Delphes. Un universitaire américain, Joseph Fontenrose, a tenté de dresser une liste exhaustive des réponses formulées par l'oracle de Delphes (Fontenrose, 1978). De ce catalogue, huit sujets émergent, représentatifs des préoccupations qui amenèrent les Athéniens à consulter la Pythie : « la peste, la famine, la sécheresse, une catastrophe ; la guerre ou un casus belli ; de mauvais présages ou des prodiges ; des problèmes de gouvernement ; le bien-être de la cité ou de l'état ; désire ou projet de fonder une cité ou une colonie ; culte des dieux : désire de les honorer ou de leur plaire ; problèmes religieux. » (Bowden, 2005, p. 110). Ajoutons que dans ces moments d'incertitudes les autres peuples, mais aussi les marginaux étaient le plus souvent perçus comme dangereux. C'est le malheureusement classique phénomène du bouc émissaire : « dans ces moments de crise, les autres peuples étaient perçus comme sources de risques : d'où de constantes tentatives de les contraindre mentalement, physiquement et même quelquefois spirituellement. » (Eidinow, 2013, p. 239). « Ceux qui sont socialement marginalisés [...] sont tenus pour responsables des malheurs réels ou supposés des autres » (*Ibid.*, p. 240). Il semblerait donc que l'oracle permet d'expliquer un phénomène que l'on ne comprend pas. « [il] offre un moyen d'expliquer et de réagir à l'imprévu : c'est-à-dire d'expliquer des forces extérieures, comme les bonnes et les mauvaises récoltes, les épidémies, les catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, et les succès ou les échecs à la guerre » (*Ibid.*, p. 4).

Enfin, il est à noter, qu'en s'en remettant d'avance et totalement aux recommandations de l'oracle, la société qui vient le consulter accepte d'agir contre ses propres intérêts. « [...] quand une communauté cherche auprès des dieux une solution à un tel problème, elle ne peut pas évaluer sa justesse selon des standards humains de "rationalité". La réponse doit être prise pour argent comptant. À cause de cela, les réponses à ce qui était considéré par les communautés grecques comme une action divine pouvaient ne pas être cohérentes avec les intérêts de la communauté [...] la nécessité de concilier les dieux, et la prise en compte du danger que pouvait représenter le fait de les ignorer, pouvait conduire les communautés à agir d'une façon qui s'opposait à leurs intérêts immédiats » (*Ibid.*, p. 4 et 5).

Nous voici parvenus au terme de notre tentative de parcours synthétiques à travers une partie de la littérature scientifique consacrée aux oracles, et en particulier à l'oracle d'Apollon à Delphes⁸. À ce stade, voici ce que nous croyons pouvoir dire : l'oracle est un lieu désigné par les dieux, où l'on peut communiquer avec eux, un lieu en marge, un lieu excessif, un lieu en réseau, une organisation à la fois étatique et religieuse, un pouvoir partagé avec les autres états, une institution incarnée, un pouvoir qui exige sacrifices et purification, un lieu de mémoire, une autorité qui articule le monde mais qui présente un risque, pour une société en quête désespérée d'explications, ce qui peut la conduire à accepter d'agir contre ses propres intérêts.

Oracle et gouvernementalité algorithmique

Il nous semble que certaines des caractéristiques que nous venons d'énoncer peuvent s'appliquer aux systèmes de surveillance numérique si on les considère comme la parole, l'interprète, l'oracle de la gouvernementalité algorithmique. À travers les outils de surveillance numérique, à travers les algorithmes de surveillance numérique, c'est le dieu Big Data que l'on vient consulter : une organisation étatique fouille dans le passé pour essayer de prédire l'avenir, en ces temps incertains, où le monde qui nous entoure est perçu comme dangereux. Nous sommes confrontés aux agissements

⁸ Les résultats de cette synthèse, réalisée dans le cadre de cet article, doivent être considérés avec précaution, d'autant que nous ne sommes en rien spécialiste de ces questions. Nous sommes bien entendu preneurs de toute remarque, critique ou suggestion. Nous accueillerions avec reconnaissance toute proposition de travail interdisciplinaire sur ce sujet, avec, par exemple, des spécialistes des religions de la Grèce antique.

fanatiques, terroristes et suicidaires d'une minorité, mais dont la folie rejailit sur tout un peuple, socialement minoritaire en Occident. Nous attendons de la gouvernementalité algorithmique peut-être pas qu'elle nous explique l'incompréhensible, mais en tout cas qu'elle l'empêche, comme par magie, de se reproduire à nouveau : « Si on n'explique pas ce qui s'est passé, si on n'explique que des enfants nés en France veulent tuer leurs compatriotes dans un délire morbide, je ne sais pas comment on va faire pour lutter et empêcher que ça se reproduise », prévient par exemple Emmanuel Domenach, un Français présent au Bataclan le 13 novembre 2015, vice-président de l'association « 13 novembre, fraternité et vérité », interrogé sur France Inter le 16 février 2016⁹. Cette oracle exige de sacrifier sur l'autel de la sécurité une partie de nos libertés individuelles, à savoir la protection de notre vie privée et, par-là, la conception même que nous nous faisons de la vie privée : nous devons accepter que le dieu Big Data puisse tout savoir, tout voir de notre vie. Enfin, en fonction des objectifs des politiques étrangères poursuivies par les puissances occidentales, les oracles du Big Data sont parfois partagés entre ces États.

Mais, comme le reconnaissent eux-mêmes les experts, ces oracles ne sont pas infaillibles et présentent un risque : « John Elder, un spécialiste du data mining, basé à Charlottesville (Virginie, [Etats-Unis] qui a travaillé avec les Impôts et la Poste sur la détection des fraudes, a estimé qu'il était possible d'élaborer des modèles pour scanner des milliers de publications sur les réseaux sociaux à la recherche d'information qui pourraient aider à identifier des terroristes potentiels. "Mais espérons qu'on ne va pas les considérer comme des oracles infaillibles," a-t-il ajouté. "Cela va aider à faire ressortir des choses à vérifier en détails, mais ce ne sera pas infaillible".¹⁰ » En faisant aveuglément confiance aux outils de gouvernementalité algorithmique, il semble donc, selon les experts, que les puissances occidentales fassent fausse route. Ainsi, pour Éric Delbecq, directeur du pôle intelligence stratégique d'une société de conseil spécialiste dans l'analyse et la gestion des risques : « Il serait totalement inepte d'exiger de ces outils légaux une aptitude prédictive qu'ils n'ont nullement vocation à remplir [...] Ce n'est pas dans un surcroît de surveillance électronique que se trouve le secret d'une appréciable capacité d'anticipation, mais dans le travail intellectuel, psychologique et sociologique entre des opérationnels et des experts des sciences humaines tentant de "lire" le phénomène terroriste islamiste.¹¹ »

Le data center oracle de la NSA

Pour tester plus en détails la grille d'analyse que nous avons élaborée à partir de la description scientifique des oracles grecs, nous l'avons appliquée à deux documents : un article de journal et la transcription officielle des auditions de responsables gouvernementaux par des représentants de la nation.

Le premier est un texte de James Bamford paru dans le magazine Wired en mars 2012 et intitulé « La NSA construit le plus grand centre d'espionnage du pays (attention à ce que vous dites) »¹². James Bamford est un journaliste et un écrivain américain qui, à travers ses ouvrages, a écrit la mythologie des services d'espionnage américains, dressant le portrait d'une NSA omnipotente et omniprésente¹³. Wired est le mensuel emblématique de la Silicon Valley, cette hyper-concentration d'entreprises spécialisées dans la gouvernementalité algorithmique, à des fins commerciales ou étatiques. Cet article décrit le gigantesque centre de données, destiné à stocker toutes les informations interceptées par les grandes oreilles de la NSA, que cette agence américaine a fait construire à l'écart de la ville de Bluffdale, dans l'État de l'Utah, au sud de Salt Lake City.

Dans cet article, nous retrouvons presque toutes les caractéristiques de l'oracle :

- un lieu désigné par les dieux, où l'on peut communiquer avec eux : « C'est le cœur du pays Mormon, où les premiers pionniers religieux arrivèrent il y a plus de 160 ans. Ils vinrent pour échapper au reste du monde, pour comprendre les mystérieuses paroles que leur envoyait leur dieu, écrites sur des plaques en or, qui avaient été enfouies. [...] Aujourd'hui, Bluffdale abrite une des plus importantes sectes du pays prêchant la polygamie. »

⁹ source :

<http://www.franceinter.fr/video-linivite-du-13h-emmanuel-domenach-vice-president-de-13-novembre-fraternite-et-verite> écouté le 17 février 2016. La citation extraite se situe entre 5:30 et 5:40 après le début de l'interview.

¹⁰ Ron Nixon, « U.S. Faces Challenges in More Thoroughly Screening Visa and Asylum Applicants », The New York Times, February 24, 2016, p. A9 [Page consultée le 26 mars 2016]. Disponibilité et accès http://www.nytimes.com/2016/02/24/us/politics/homeland-security-social-media-refugees.html?emc=edit_th_20160224&nl=todaysheadlines&nid=25884675

¹¹ Éric Delbecq, « Adaptons-nous à la lutte antiterroriste sans basculer dans la peur », Le Monde, n°22142, daté du 24 mars 2016, p. 24 [Page consultée le 26 mars 2016]. Disponibilité et accès http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/23/demeurer-lucide-dans-ce-combat-de-long-terme_4888667_3232.html#78u52lsP505G673.99

¹² James Bamford, « The NSA is building the country's biggest spy center (watch what you say) », Wired, 03.15.12, [Page consultée le 26 mars 2016]. Disponibilité et accès http://www.wired.com/2012/03/ff_nsadatacenter/

¹³ Lire par exemple : James Bamford, *The puzzle palace: a report on America's most secret agency*, Boston (Mass.), Houghton Mifflin, 1982, 465 p. et James Bamford, *The Shadow Factory: The NSA from 9/11 to the Eavesdropping on America*, New York, Anchor books, 2009, 416 p.

- un lieu en marge : le centre de données se trouve à l'écart de Bluffdale, une ville « couverte de poussière de sables », elle-même à l'écart de Salt Lake City
- un lieu excessif : « Le très protégé centre de données de deux milliards de dollars sera terminé et opérationnel en septembre 2013. »
- un lieu en réseau : un diagramme montre comment Bluffdale est connecté aux autres installations de la NSA, aux États-Unis et à l'étranger.
- une organisation étatique et religieuse : Bluffdale est géré par la NSA et donc l'état fédéral américain, mais est présenté comme une organisation secrète, quasi-religieuse : « Mais de nouveaux pionniers ont commencé, sans bruit, à s'installer ici, des étrangers discrets, peu diserts et qui restent entre eux. [...] Un projet au mystère immense. »
- un pouvoir partagé avec d'autres états : ce point n'est pas mentionné dans l'article
- une institution incarnée : le centre de données de Bluffdale est présenté comme l'instance qui va « déchiffrer » les immenses quantités d'informations accumulées par la NSA. « Son but : intercepter, déchiffrer, analyser et stocker de vastes portions des communications mondiales qui passent par les satellites, les câbles souterrains ou sous-marins des réseaux d'échanges internationaux, américains ou étrangers. »
- un pouvoir qui exige sacrifices et purification : toute forme de vie privée est définitivement sacrifiée sur l'autel des dieux algorithmes. « Une fois les communications interceptées et stockées, la fouille des données commence. "Vous pouvez surveiller n'importe qui tout le temps avec la fouille des données", dit Binney. Tout ce qu'une personne fait ("les transactions financières ou les voyages ou n'importe quoi", dit-il) devient un schéma sur un graphique. Ainsi, au fur et à mesure qu'arrivent des données telles que les factures des librairies, les relevés bancaires et les péages des banlieusards se rendant au travail en voiture chaque matin, la NSA est capable de dessiner une image de plus en plus détaillée de la vie de chaque personne. » Même la présence d'eau, destinée à « purifier » (très exactement à refroidir) le centre de données, est mentionnée : « [...] stockage d'eau avec la capacité de pomper 6,4 millions de litres de liquide par jour, ainsi qu'un réseau de tuyauterie et un important système de climatisation pour maintenir tous ces serveurs à la bonne température. »
- un lieu de mémoire : la date center a vocation à devenir ni plus ni moins que la mémoire du monde. « Et quand Bluffdale sera achevé, tout ce qui sera intercepté sera envoyé là-bas pour stockage et analyse. » « Dans sa nouvelle publiée en 1941, *La Bibliothèque de Babel*, Jorge Luis Borges a imaginé un dispositif de collecte de l'information où les connaissances du monde entier sont stockées, mais pas un seul mot qui y est empilé n'est compris. À Bluffdale, la NSA construit une bibliothèque d'une taille que même Borges n'avait peut-être pas envisagée. »
- une autorité qui articule le monde : « Comme les pieux polygames, [les employés de la NSA à Bluffdale] se concentrent sur le décryptage des messages cryptés qu'eux seuls peuvent comprendre. »
- mais qui n'est pas fiable à 100% : « [...] il y a peu de preuves que son efficacité réelle se soit améliorée - après tout, en dépit de nombreux éléments de preuve et d'opportunités de collecte de renseignements, [le système] a raté les tentatives d'attentats qui aurait pu tourner à la catastrophe par le terroriste en sous-vêtements sur un vol à destination de Detroit en 2009 et par le terroriste à la voiture à Times Square en 2010. »
- et qui présente même un risque, pour une société en quête désespérée d'explications, ce qui peut la conduire à accepter d'agir contre ses propres intérêts : « "Nous sommes à cela d'un état totalitaire et geôlier." » « [...] il ne fait aucun doute que [la NSA] s'est transformée en la plus grande, la plus secrète et potentiellement la plus intrusive agence de renseignement jamais créé. »

L'algorithme oracle du gouvernement français

Le second document auquel nous appliquons notre grille d'analyse est le compte-rendu de l'« Audition à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au renseignement » qui a eu lieu le 31 mars 2015¹⁴. C'est l'un des rares documents officiels où sont évoqués les pratiques de la communauté du renseignement français et la gouvernementalité des « algorithmes – systèmes mathématiques de tri des informations numérisées » destinés à « déceler les menaces terroristes qui auront été mises en lumière sur la base d'une succession suspecte de connexions, révélées par les données de connexion. »

14 Assemblée nationale, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, mardi 31 mars 2015, séance de 17 heures Compte rendu n° 58 Présidence de M. Dominique Raimbourg, vice-président – Audition de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, et de Mme Christiane Taubira, ministre de la Justice, garde des Sceaux, sur le projet de loi relatif au renseignement n° 2669 - M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur [Page consultée le 26 mars 2016]. Disponibilité et accès <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-loi/14-15/c1415058.asp>

- l'oracle est un lieu désigné par les dieux, où l'on peut communiquer avec eux : dans ce texte, c'est l'algorithme et le Big data qui lui sont associés qui sont quasi-divinisés, car présentés comme dotés de pouvoirs surnaturels, par le gouvernement français : « L'algorithme permet également la détection d'une menace terroriste par analyse de données anonymes. » « Les algorithmes permettent justement de cibler les informations dont nous avons besoin » « Lorsque l'algorithme détectera un profil correspondant aux critères d'une menace terroriste, ce profil sera communiqué au service de renseignement concerné. » Au passage le gouvernement français accepte de déléguer une partie de ses pouvoirs régaliens - assurer la sécurité des citoyens - à des outils qui assurent la fortune de sociétés privées : « Les citoyens des démocraties attendent des services de l'État, non seulement qu'ils judiciarisent les responsables d'actes terroristes avec la plus grande sévérité, mais surtout qu'ils préviennent de tels actes. C'est l'objet des outils que nous évoquons, dont l'usage sera encadré par des précautions fortes. De tels algorithmes sont utilisés aujourd'hui sans aucun contrôle par des acteurs de l'Internet à des fins purement commerciales. »
- un lieu en marge : la marge n'est pas tant ici géographique que métaphysique : « une politique publique rarement débattue au grand jour, mais qui revêt pourtant une importance capitale pour la sécurité des Français et pour la souveraineté de la France : celle du renseignement. Cette politique a longtemps constitué dans notre pays un domaine du non-dit, relevant de la compétence exclusive du pouvoir exécutif et couvert par ce qu'il faut bien appeler la culture du secret. »
- un lieu excessif : ce point n'est pas mentionné dans le document
- un lieu en réseau : nous n'avons pas, non plus, trouvé ce point dans le document étudié
- une organisation à la fois étatique et religieuse : nous assistons à l'officialisation, la sanctuarisation, d'une organisation relevant du non-dit. Le renseignement devient un rite officiel. Il y est question d'y « affirmer le caractère public des services de renseignement », car « seule la loi peut sortir les services d'une opacité qui fait du renseignement un objet méconnu ». « Hier, les services de renseignement étaient tenus pour des outils à la disposition de l'État. Désormais, ils apparaissent pour ce qu'ils sont : des moyens de protéger les citoyens, des administrations régaliennes dédiées à la garantie des libertés individuelles et collectives. » « Le renseignement est une politique publique et non une affaire de barbouzes. L'État doit en fixer le cadre. » Bref, « le renseignement est devenu un projet politique » (sic), ce qui en dit long sur l'état de notre démocratie, réduite à faire confiance au renseignement !
- un pouvoir partagé avec les autres états : « Nos interlocuteurs [au sein des services de renseignement] ont souvent indiqué qu'ils dépendaient de la *National Security Agency* (NSA) », « La sécurité, qui est à la fois française et européenne, suppose la réciprocité avec nos alliés »
- une institution incarnée, sous la forme de ce qui est appelé « L'Algorithme » : « Enfin, quel sera le lien entre les fournisseurs de services Internet, tels que Google ou Facebook, et **l'algorithme** ? » « Lorsque **l'algorithme** détectera un profil correspondant aux critères d'une menace terroriste, ce profil sera communiqué au service de renseignement concerné » « **L'algorithme** permet également la détection d'une menace terroriste par analyse de données anonymes. » « Si **l'algorithme** change, même à la marge [...] » « Qui contrôlera **l'algorithme** » (les gras sont de nous)
- un pouvoir qui exige sacrifices et purification : il est affirmé dans ce texte que « la première liberté publique, c'est de rester en vie : l'État doit assurer la sécurité de nos concitoyens et ce n'est pas une mince affaire, alors que les menaces internationales se développent fortement. » Autrement dit, les autres libertés (y compris la défense de la vie privée) sont considérées comme subalternes et donc sacrificables. Un des intervenants fait même une référence à l'Antiquité grecque ! « Nous sommes face à une contradiction propre à la démocratie, qui doit tout à la fois se protéger et se dévoiler. C'est un sujet que soulevait déjà Démosthène. »
- un lieu de mémoire : ce point n'apparaît pas dans le document
- une autorité qui articule le monde : pour « déceler les menaces terroristes », l'algorithme doit trouver dans une gigantesque quantité d'informations les signaux faibles annonçant la préparation d'attentats
- mais une autorité qui n'est pas fiable à 100% : « Mais comment croire que la seule réponse apportée à ce défi relève du renseignement et de la police ? », pouvons-nous lire. De même, « l'étude d'impact n'apporte pas de certitude sur l'efficacité, l'engagement budgétaire ou l'impact des mesures de surveillance. » La société française accepte de confier son avenir à « des algorithmes, dont on mesure mal l'efficacité et la portée. » « Sachant que ces dispositions sont totalement inefficaces, c'est assez inquiétant », reconnaît un des intervenants.
- pour une société en quête désespérée d'explications face à un monde perçu comme incertain et dangereux : « S'il est urgent de moderniser les moyens dont ils disposent et le cadre dans lequel ils en font usage, c'est d'abord parce que la menace est protéiforme et d'une nature largement inédite. » Plus précisément, cette société a peur d'un groupe de

marginiaux : « [cette menace] implique des personnes qui sont nées ou ont grandi parmi nous et qui, au terme d'un processus de radicalisation, basculent dans la violence extrême. »

- ce qui peut la conduire à accepter d'agir contre ses propres intérêts. La menace de la surveillance de masse et d'un état totalitaire affleure dans le discours : « Si ce texte nous semble nécessaire, nous veillerons à ce qu'il ne permette pas de passer d'une surveillance ciblée à la surveillance de masse permise par les nouvelles technologies, en particulier le *big data*. Il n'est question dans le texte que d'un "dispositif destiné à relever une menace", ce qui est extrêmement large. Qui contrôlera l'algorithme ? L'expertise de la CNCTR [Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement] sera-t-elle suffisante ? Comment, au fond, assurer un contrôle démocratique de cet algorithme ? » « [le texte du projet de loi] légalise des moyens d'action, des moyens d'exception et des techniques qui permettent une surveillance de grande ampleur, voire une surveillance de masse ».

Conclusion :

Au terme de cette étude, nous pensons pouvoir affirmer qu'une des raisons qui expliquent l'absence de critique vis-à-vis de l'efficacité prédictive des outils de gouvernementalité algorithmique est la figure oraculaire que l'on peut retrouver dans ces outils. La critique devient impossible car ce serait se mettre au ban de la société qui a choisi l'oracle comme arbitre des décisions que doivent prendre les politiques pour assurer la pérennité d'une société en danger. Même Edward Snowden, qui a dénoncé l'existence le système, n'en critique pas l'efficacité mais les conséquences sur la vie privée. Il se présente comme un citoyen lanceur d'alerte : critiquer l'efficacité de l'oracle risquerait de la mettre au ban de la société et de lui faire perdre ce statut de citoyen lanceur d'alerte pour devenir un traître. L'algorithme oracle étant incritiquable, s'il ne fonctionne pas, ce n'est pas lui qui doit être remis en cause : s'il ne fonctionne pas, c'est que la question a été mal posée à l'oracle, c'est-à-dire dans le cas de l'algorithme prédictif, qu'il n'a pas accès aux bonnes données, qu'il va lui en falloir toujours plus. L'utilisation de ces outils ne peut de toute façon déboucher que sur ce que Clément Rosset appelle « l'illusion oraculaire » : « C'est un caractère à la fois général et paradoxal des oracles que de se réaliser tout en surprenant par leur réalisation même [...] A est annoncé, A se produit, et on ne s'y retrouve pas. Du moins, pas exactement. Il y a, entre l'événement annoncé et l'événement accompli, une manière de subtile différence qui suffit à désarmer celui qui s'attendait pourtant précisément à ce à quoi il assiste. Il reconnaît bien, mais ne s'y reconnaît pas. Cependant, il ne s'est rien passé que l'événement annoncé. Mais celui-ci, inexplicablement, est *autre*. » (Rosset, 2013, pp. 21 et 22). Plus fondamentalement, selon ce même penseur, la volonté, à la base d'utiliser un « double » (le double numérique défini par Jacques Perriault, constitué des traces que nous laissons en utilisant des artefacts électroniques) ne peut déboucher que sur un autre, imprévu ! « Il est temps de reconnaître enfin dans cet "autre événement" — "attendu" peut-être mais ni pensé ni imaginé — que l'événement réel a biffé en s'accomplissant, la structure fondamentale du double. Rien ne distingue en effet cet autre événement de l'événement réel, hormis cette conception confuse selon laquelle il serait à la fois le même et un autre, ce qui est l'exacte définition du double. On découvre ainsi un rapport très profond entre la pensée oraculaire et le fantasme de la duplication, qui explique l'énigmatique surprise attachée au spectacle de l'oracle réalisé. La réalisation de l'oracle surprend en somme en ce qu'elle vient gommer la possibilité de toute duplication. En s'accomplissant, l'événement prévu rend caduque la prévision d'un double possible » (Rosset, 2013, p. 42). Vouloir prédire le futur à partir du passé ne peut déboucher que sur une impasse.

Reste que ces représentations oraculaires ont « migré » au-delà des siècles. Elles sont donc sans doute le signe d'émotions communes à tous les hommes, quelle que soit leur culture. Tout d'abord, la peur du risque, bien sûr, même si ce qui représente un danger varie en fonction des sociétés : « [...] les risques sont socialement construits, c'est-à-dire que des sociétés différentes et des groupes différents au sein d'une société, perçoivent, expliquent et gèrent l'incertitude que représente le futur - et en particulier les dangers ou les risques futurs - de façons assez différentes. [...] Les dangers auxquels ils accordent de l'importance dépendent, au moins en partie, d'un réseau spécifique culturellement de croyances, par exemple, sur les origines du malheur, leurs relations avec des pouvoirs invisibles, mortels et surnaturels, leur appréhension de leur propre capacité à agir. » (Eidinow, 2013, p. 5). Notre capacité à agir ? Vouloir utiliser les oracles algorithmiques pour gérer la crise que représente la vague d'attentats terroristes qui frappe le monde depuis 2001 en dit tout simplement long sur notre impuissance à vouloir... réagir. « Consulter un oracle avec l'objectif de faire ce que le dieu a "ordonné" pourrait être vu comme une renonciation au droit à l'autodétermination » (Parker 2000, p. 104). Quand allons-nous sortir de cet état de tétanisation et de notre aveuglement sur l'efficacité des algorithmes prédictifs ? Peut-être que la recherche, dans la littérature scientifique, des moments qui ont vu l'abandon de telle ou telle technique oraculaire nous permettrait d'en savoir plus. Nous savons qu'« [...] il y a eu un changement idéologique au cinquième siècle après la consultation de l'oracle de la Pythie en 481 par les Athéniens, puisque Athènes n'a plus consulté les oracles dans la dernière partie du siècle pour des problèmes aussi importants » (Bonnechere, 2013, p. 372). Mais telle technique a-t-elle été abandonnée au profit d'une nouvelle technique, présentée comme plus fiable pour « énoncer le futur » ? Ou toute technique oraculaire a-t-elle été abandonnée car « les moments d'incertitude et de danger » avaient

Grégoire

disparu ? Ou une autre séquence d'événements est-elle survenue ? Peut-être pourrions-nous alors devenir oracle à notre tour et prédire l'avenir des programmes de surveillance numérique contemporains...

Bibliographie :

A Bibliographie scientifique :

AMANDRY Pierre, « La vie religieuse à Delphes : bilan d'un siècle de fouilles », in JACQUEMIN Anne (édité par), *Delphes : cent ans après la grande fouille. Essai de bilan. Actes du colloque international, Athènes-Delphes, 17-20 septembre 1992*, Athènes Paris, École française d'Athènes, diff. de Boccard (Bulletin de correspondance hellénique), 2000, 455 p.

BELAYCHE Nicole, « Les dieux "nomothètes". Oracles et prescriptions religieuses à l'époque romaine impériale », *Revue de l'histoire des religions* 2, 2007 [En ligne]. *Revue de l'histoire des religions* [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès <http://rhr.revues.org/5254>

BLANDIN-OBERNESSER Annie, « La composition d'un espace européen autour du régime juridique de protection des données personnelles », *Politiques sécuritaires et surveillance numérique*, Paris, CNRS, 2014, pp.139-160

BONNECHERE Pierre, « The religious management of the polis - Oracles and Political Decision-Making », in BECK, Hans (edited by), *A companion to ancient Greek government*, Chichester (GB), Wiley-Blackwell (Blackwell companions to the ancient world), 2013, pp. 366-381

BOUCHÉ-LECLERCQ Auguste, *Histoire de la divination dans l'Antiquité*, Grenoble, J. Millon, 2003, 1 109 p.

BOWDEN Hugh, *Classical Athens and the Delphic oracle: divination and democracy*, Cambridge University Press, 2005, 188 p.

BUSINE Aude, 2005, « Paroles d'Apollon : Pratiques et traditions oraculaires dans l'Antiquité tardive (Ile - VIe siècles) », *Religions in the graeco-roman world 156*, Leiden-Boston, Brill, 516 pages

CARDON Dominique, *À quoi rêvent les algorithmes : nos vies à l'heure des big data*. Paris, Seuil, La République des idées, 2015, 105 p.

CEYHAN Ayse, « Sécurité, frontières et surveillance aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001 (partie 2) », *Cultures & Conflits* 53, 2004 [En ligne]. *Cultures & Conflits* [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès <http://conflits.revues.org.distant.bu.univ-rennes2.fr/1005>

CHAMAYOU Grégoire, « Dans la tête de la NSA », *La Revue du Crieur n°1*, La Découverte, Paris, 2015, p. 20 à 39

CHAMPEAUX Jacqueline, in Heintz, Jean-Georges (éd. par), *Oracles et prophéties dans l'Antiquité, actes du [XIVe] Colloque [international du Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques] ...*, Strasbourg 15-17 juin 1995, Paris, de Boccard, 1997, pp. 405-438

COLLANGE Jean-François, « Ouverture du colloque » in Heintz, Jean-Georges (éd. par), *Oracles et prophéties dans l'Antiquité, actes du [XIVe] Colloque [international du Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques] ...*, Strasbourg 15-17 juin 1995, Paris, de Boccard, 1997, pp. 5-7

COLONOMOS Ariel, *La politique des oracles - Raconter le futur aujourd'hui*, Paris, Albin Michel, 2014, 314 p.

CURNOW Trevor, *The oracles of the ancient world*, London, Duckworth, 2004, 180 p.

EIDINOW Esther, *Oracles, curses, and risk among the ancient Greeks*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 521 p.

FONTENROSE Joseph, *The Delphic oracle : its responses and operations with a catalogue of responses*. Berkeley Los Angeles London, University of California press, 1978, 476 p.

GALINON-MÉLÉNEC Béatrice, dir., *L'Homme trace. Perspectives anthropologiques des traces contemporaines*. Paris, CNRS Éd., 2011, 412 p.

GALINON-MÉLÉNEC Béatrice, ZLITNI Sami, dir., *Traces numériques : de la production à l'interprétation*, série L'Homme-trace, tome 2, Paris, CNRS éditions, 2013, 290 p.

HEINTZ Jean-Georges, « Introduction » in Heintz, Jean-Georges (éd. par), *Oracles et prophéties dans l'Antiquité, actes du [XIVe] Colloque [international du Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques] ...*, Strasbourg 15-17 juin 1995, Paris, de Boccard, 1997, pp. 9-13

JONAS Jeff and HARPER Jim, « Counterterrorism and the Limited Role of Predictive Data Mining », *Policy Analysis*, n°584, Cato Institute, 2006 [En ligne]. Cato Institute [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès <http://object.cato.org/sites/cato.org/files/pubs/pdf/pa584.pdf>

KÄPPEL Lutz, POTHOU Vassiliki, « Prologos, Prefatory Note » in KÄPPEL Lutz, POTHOU Vassiliki (eds), *Human development in sacred landscapes: between ritual tradition, creativity and emotionality with numerous figures*, Goettingen, V&R unipress, 2015, 260 p.

LEVY Edmond, « Devins et oracles chez Hérodote » in Heintz, Jean-Georges (éd. par), *Oracles et prophéties dans l'Antiquité, actes du [XIVe] Colloque [international du Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques] ...*, Strasbourg 15-17 juin 1995, Paris, de Boccard, 1997, p. 346 à 365

MORGAN Catherine, « Athletes and oracles: the transformation of Olympia and Delphi in the eighth century BC », Cambridge, Cambridge university press, Cambridge classical studies, 1990, 324 p.

PARKE H. W., « A History of the Delphic oracle », Oxford, Basil Blackwell (printed by the Kemp Hall), 1939, 460 p.

PARKER R., « Greek states and Greek Oracles », in Buxton, *Oxford readings in Greek religion*, Oxford, Oxford University press, 2000, pp. 76-108

PERRIAULT Jacques, « Traces numériques personnelles, incertitude et lien social », *Traçabilité et réseaux*, Hermès 53, Paris, CNRS Editions, 2009, pp.13-20.

POLIGNAC François de, « La Naissance de la cité grecque : cultes, espace et société, VIIIe-VIe siècles avant J.-C. », Paris, Éditions la Découverte (Textes à l'appui), 1984, 186 p.

ROSSET Clément, *Le réel et son double : essai sur l'illusion*, Nouv. éd. rev. et augm. Paris, Gallimard, « Folio », 2013, 144 p.

ROLLER, Lynn E., « Religions of Greece and Asia Minor », in SALZMAN, Michele Renee, ADLER William (edited by), *The Cambridge history of religions in the ancient world, Vol. 2, From the Hellenistic age to late Antiquity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, pp. 295-309.

ROUX, Georges, « *Delphes : son oracle et ses dieux* », Paris, les Belles lettres (Confluents), 1976, 244 p.

SOURVINOU-INWOOD, Christiane, « What is Polis Religion? », in BUXTON RICHARD (edited by) *Oxford readings in Greek religion*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 5-54

SCOTT, Michael, *Delphi: a history of the center of the ancient world*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2014, 422 p.

B Autre :

BAMFORD James, « The NSA is building the country's biggest spy center (watch what you say) », *Wired* 03, 2012, [En ligne]. *Wired* [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès http://www.wired.com/2012/03/ff_nsadatacenter/

GALE Roger (rapporteur), *Résolution 2045 (2015), Les opérations de surveillance massive, Texte adopté par l'Assemblée [parlementaire du Conseil de l'Europe] le 21 avril 2015 (12e séance)*, [En ligne]. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21692&lang=FR>

GREENWALD Glenn, *Nulle part où se cacher*, Paris, JC Lattès, 2014, 268 pages

HARTER Peter, *Public Workshop On Consumer Privacy On The Global Information Infrastructure*, official transcript proceedings before Federal trade commission, Washington, Heritage reporting corporation, 1996, 273 pages. [En ligne]. Federal Trade Commission [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès https://www.ftc.gov/sites/default/files/documents/public_events/consumer-privacy-global-information-infrastructure/pw960605.pdf

WONG Cynthia M., *A Clear-Eyed Look at Mass Surveillance*, 2014 [En ligne]. Human Rights Watch [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès <https://www.hrw.org/news/2014/07/25/clear-eyed-look-mass-surveillance>

WORTHEN Ben, *IT Versus Terror*, 2006 [En ligne]. CIO [Page consultée le 28 mars 2016]. Disponibilité et accès http://www.cio.com.au/article/181227/it_versus_terror